



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

étiquetage informatif

Question écrite n° 94341

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'industrie sur l'importance d'inscrire l'index glycémique sur les étiquettes des produits issus de l'industrie alimentaire. L'indice glycémique exprime la vitesse d'absorption du sucre par l'organisme : plus il est bas, plus la vitesse de diffusion du glucose dans l'organisme est progressive, et inversement. Le consommateur sera ainsi informé qu'une céréale à index glycémique élevé, du pop-corn ou des frites comportent un risque pour le pancréas et la corpulence. En Australie, les aliments affichent déjà leur index glycémique sur l'étiquette, et 71 % des consommateurs australiens l'utilisent comme guide pour sélectionner leurs aliments. En conséquence, il lui demande d'envisager de mettre en place l'inscription de l'index glycémique sur les étiquettes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94341

Rubrique : Consommation

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5084